

Rendez-vous de la formation le 25 février 2014

« Enjeux de la réforme de la
formation professionnelle »

Les enjeux de la réforme de la formation professionnelle

« Projet de loi relatif à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale »

Thème : décentralisation, SPO et Gouvernance
Intervenant : Gilles BENSÂÏD, référent thématique
« offre de formation et AIO »



Les enjeux de la réforme de la formation professionnelle

Sommaire

- 1. Décentralisation**
- 2. Service Public de l'Orientation / Conseil en Evolution Professionnelle**
- 3. Stratégie et gouvernance.**



Les enjeux de la réforme de la formation professionnelle

Partie n° 1. Décentralisation.



Les enjeux de la réforme de la formation professionnelle

Décentralisation

Principes clés :

- **Compétence générale** des régions en matière de formation professionnelle, effective depuis loi du 13 août 2004 ;
- Evolutions dans le projet de loi :
 - Approfondissement de la logique de **blocs de compétences** avec une extension du champ de compétence de la Région ;
 - Plus grande **coordination outillée** de la politique de formation professionnelle sur le terrain.
 - Création du Service Public Régional de la Formation (**SPRF**) : Organisation du SPRF par la Région, principe de gratuité des formations jusqu'au un niveau IV, accès à la formation professionnelle pour tous.



Les enjeux de la réforme de la formation professionnelle

Décentralisation

Blocs de compétences :

Personnes handicapées :

-  Définition et mise en œuvre par la Région du Programme régional d'accès à la formation et à la qualification professionnelle des personnes handicapées ;
-  Programme qui s'inscrit dans le cadre du SPRF et constitue l'axe formation du PRITH.

Lutte contre l'illettrisme :

-  Demeure une priorité nationale à laquelle différents services publics doivent contribuer ;
-  Organisation par la Région des actions de prévention et d'acquisition d'un socle de compétences et de connaissances défini par décret.

Décentralisation

- **Personnes sous main de justice :**
 - Transfert de cette compétence à la Région et précision des modalités d'accès des détenus au SPRF dans le cadre d'une convention Etat / Région.
 - Décision étayée par le bilan favorable de l'évaluation du transfert expérimental de cette compétence par l'Etat à deux Conseils régionaux (expérimentations prévues dans la loi OFTLV 2009) ;
- **Français établis hors de France :**
 - Transfert à la Région de la responsabilité en matière de formation professionnelle des Français établis hors de France ;
 - Précision des modalités d'accès de ces publics au SPRF dans le cadre d'une Convention Etat / Région.



Les enjeux de la réforme de la formation professionnelle

Décentralisation

- Clarification des responsabilités en matière de **rémunération des stagiaires de la formation professionnelle** dans le cadre d'un renforcement du rôle de la Région.
- Rôle accru de la Région sur les **formations sanitaires et sociales** :
 - Dispositif actuel de déclaration préalable d'ouverture des établissements de formation sociale par le Préfet de région remplacé par un **système d'agrément par la Région** ;
 - Transfert du **financement des établissements** de formation sociale continue à la Région, si agréés par la Région, et participent au SPRF ;
 - Nouveau pouvoir de proposition de la Région en matière de **quotas des élèves et étudiants**, admis à suivre certain nombre de formations paramédicales ou sanitaires.

Décentralisation

Validation des Acquis de l'Expérience :



Aujourd'hui :

- La Région organise les centres et points d'information et de conseil sur la VAE et contribue à assurer l'assistance des personnes qui y sont candidates ;
- L'Etat prend en charge accès des DE, par la VAE, aux TP délivrés par le Ministère en charge de l'emploi, préparés dans des centres agréés et finance la VAE des publics de premier niveau de certification dans le cadre d'une politique territorialisée de prévention ou d'accompagnement des mutations économiques;



Dispositions de la loi :

- Transfert de ces deux axes**, assumés par l'Etat, à la Région pour la positionner comme une entité coordinatrice sur l'accompagnement à la VAE ;
- Possibilité pour la Région de conduire des **actions de sensibilisation et de promotion de la VAE** et de contribuer au **financement de projets collectifs de VAE**.

Les enjeux de la réforme de la formation professionnelle

Décentralisation

- **Prise en charge du décrochage :**
 - Maintien de la compétence de l'Etat en matière de **dispositif de collecte et de transmission des données** relatives aux jeunes décrocheurs ;
 - Transfert de l'Etat à la Région de la **coordination et de la mise en œuvre des actions de prise en charge** des jeunes concernés.



Les enjeux de la réforme de la formation professionnelle

Décentralisation

Estimation du montant de la compensation financière aux Régions, issue du transfert de compétences, envisagé dans le projet de loi (source DGEFP)

Dépenses	Montant en millions d'€
Formations visant à garantir l'acquisition d'un socle de connaissances et de compétences pour les personnes à la recherche d'un emploi	50
Formation des personnes sous main de justice et des français hors de France	10 (hors rémunération)
Accompagnement vers la VAE et promotion de la VAE	5
Prise en charge spécifique de la rémunération des stagiaires handicapés et autres publics spécifiques	100
Total	165

Décentralisation

Nouveaux outils :

Habilitation d'organismes de formation (OF) par la Région :

Situation actuelle :

- Deux procédures d'achat public de formation conformes au cadre juridique actuel : Appels d'Offres (AO) et Délégation de Service Public (DSP) ;
- Mandatement (avec octroi de droits spéciaux), prévu dans le droit communautaire, mais pas aménagé en droit interne alors que parfois jugé plus adapté ;

Dispositions projet de loi :

- Habilitation d'OF par la Région**, par voie de convention, précisant les Obligations de Service Public (OSP), durée max. 5 ans ;
- Dispositif visant des formations destinées à des **publics rencontrant des difficultés particulières d'apprentissage ou d'insertion**.



Les enjeux de la réforme de la formation professionnelle

Décentralisation

- Région coordonnatrice de l'achat de **actions collectives de formation à destination des DE** :
 - Possibilité pour Pôle Emploi (PE) de procéder ou de contribuer à l'achat de formations collectives, dans le cadre d'une convention conclue avec la Région, qui en précise l'objet et les modalités ;
 - Même possibilité de conventionnement de la Région avec les Départements pour l'achat de formations collectives.

Les enjeux de la réforme de la formation professionnelle

Décentralisation

- **Lisibilité de l'offre de formation :**
 - Nécessité pour la **Région et les autres financeurs de formations des DE** de la diffusion de l'information relative à l'ensemble de l'offre de FPC ;
 - Information des **opérateurs du SPE et du CEP** sur les sessions de formation et sur les modalités d'inscription à ces formations ;
 - Sans doute de **nouvelles obligations pour les OF** en termes d'actualisation des informations sur les sessions de formation (dates, lieux ?).



Les enjeux de la réforme de la formation professionnelle

Partie n° 2. Service Public de l'Orientation / Conseil en Evolution Professionnelle.

Les enjeux de la réforme de la formation professionnelle

SPO / CEP

Fondements :

- Socle non remis en cause :
 - Art. L 6111-2 / **droit de toute personne** à être conseillée, informée et accompagnée en matière d'orientation professionnelle ;
 - Loi OFTLV 24 nov. 2009 / existence d'un **Service Public de l'Orientation** (SPO).
- Dispositions du projet de loi :
 - Evolution de l'**architecture du SPO** ;
 - Création du **Conseil en Evolution Professionnelle** (CEP).



Les enjeux de la réforme de la formation professionnelle

SPO / CEP

Service Public de l'Orientation (SPO) :

-  Un SPO tout au long de la vie avec **deux composantes** :
 -  Etat : définition et mise en œuvre la politique d'orientation des élèves et des étudiants dans les établissements scolaires et les établissements d'enseignement supérieur ;
 -  Région : coordination les actions des autres organismes participant au SPRO et mise en place des centres de conseil sur la VAE ;
 -  Convention Etat / Région pour coordonner leurs interventions respectives sur le SPO tout au long de la vie dans la Région.

-  Membres du SPRO, labellisés à partir d'une **norme qualité**, définie par la Région, sur la base d'un **cahier des charges** qu'elle arrête.

Les enjeux de la réforme de la formation professionnelle

SPO / CEP

Conseil en Evolution Professionnelle (CEP) :

-  Esprit et logiques de mobilisation :
 -  Inscrit dans le cadre du **SPRO** ;
 -  **Evolution** professionnelle ;
 -  **Transition** professionnelle ;
 -  **Mobilité** professionnelle ;

-  Modalités :
 -  Définition de l'offre dans un **cahier des charges à venir** ;
 -  Service **gratuit** / **pas de financement** spécifique ;
 -  **5 opérateurs** mentionnés dans le projet de loi ;
 -  **Autres opérateurs** régionaux désignés par la Région.



Les enjeux de la réforme de la formation professionnelle

Partie n° 3. Stratégie et gouvernance.

Stratégie et gouvernance



Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP) :

- **Simplification procédure d'adoption** par rapport au CPRDFP:
 - Adopté par le CREFOP ;
 - Signé par le Président du Conseil régional, le représentant de l'Etat dans la région et les autorités académiques ;
 - Proposé à la signature des organisations syndicales de salariés et des organisations professionnelles d'employeurs.

- **Extension champ** par rapport au CPRDFP :
 - Objectifs en matière de conseil et d'accompagnement ;
 - Objectifs en matière de filières de FPI et FPC ;
 - Schéma prévisionnel de développement du SPRO ;
 - Reprise des autres domaines déjà couverts par le CPRDFP.



Les enjeux de la réforme de la formation professionnelle

Stratégie et gouvernance

- Réaffirmation de l'utilité des outils de déclinaison du CPRDFP :
 - Conventions sur les cartes des FPI ;
 - Conventions sectorielles.

Les enjeux de la réforme de la formation professionnelle

Stratégie et gouvernance

Convention régionale de coordination de l'emploi, de l'orientation et de la formation :

-  Conventions :
 -  Annuelles ;
 -  Signées représentant de l'Etat + Président du CR avec :
 -  Les représentants régionaux des ML ;
 -  Les représentants régionaux de PE ;
 -  Les représentants régionaux des Cap emploi.
-  Portant sur les conditions de :
 -  Mobilisation des **outils des politiques emploi et FP** ;
 -  Conditions de **participation au SPO** ;
 -  **Conditions d'évaluation** des actions entreprises.

Les enjeux de la réforme de la formation professionnelle

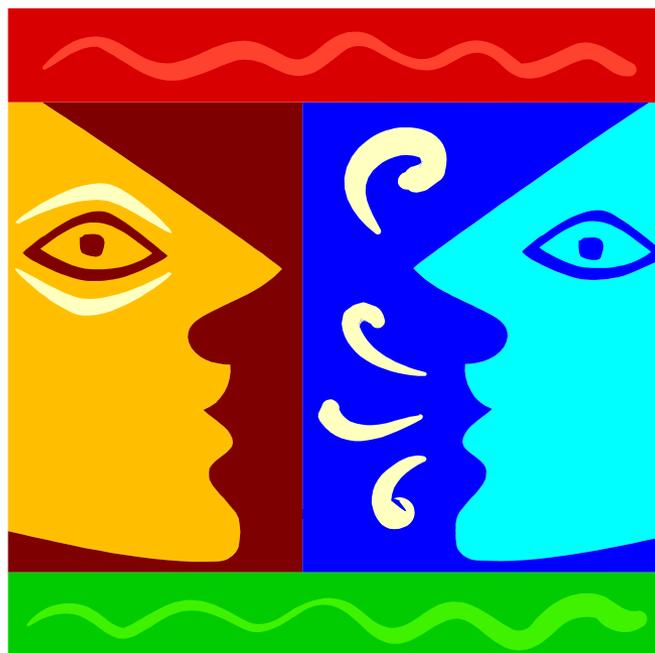
Stratégie et gouvernance

Simplification des instances de gouvernance

- Instances de gouvernance **Etat / Région / Part. Sociaux** :
 - De niveau national, fusion du CNPFTLV et du CNE au sein du CNEFOP ;
 - De niveau régional, fusion du CCREFP et du CRE au sein du CREFOP.
- Consécration législative d'instances de gouvernance mobilisant les **partenaires sociaux** :
 - De niveau national, Comité Paritaire National pour la Formation Professionnelle et l'Emploi (CPNFPE) ;
 - De niveau régional, Comité Paritaire Régional pour la Formation Professionnelle (CPRFPE).

Les enjeux de la réforme de la formation professionnelle

Décentralisation, SPO, Gouvernance



Parlons-en !



Les enjeux de la réforme de la formation professionnelle

**Thème : Positionnement des OPCA
Intervenant : Michelle Bourdier,
Directrice de projets opérationnels
Informer-Communiquer**



Les enjeux de la réforme de la formation professionnelle

Projet de Loi relatif à la formation professionnelle, à l'emploi et la démocratie sociale

Titre 1

Formation professionnelle et Emploi

Chapitre 1^{er}

Formation professionnelle continue

Art 5

Disposition relatives aux organismes paritaires et des modalités de gestion et utilisation des fonds collectés



Les enjeux de la réforme de la formation professionnelle

Place et rôle des OPCA

AVANT LA LOI

APRES LA LOI



Les enjeux de la réforme de la formation professionnelle

Quelques définitions

AVANT LA LOI

OPCA

Définition : Les organismes collecteurs paritaires agréés (OPCA) sont chargés de **collecter, mutualiser et redistribuer les obligations financières des entreprises** en matière de **formation professionnelle**.

Ils sont agréés et contrôlés par l'État.

Missions :

Ils **appliquent les priorités des branches** en matière de formation professionnelle.

Au delà de cette vocation première financière, certains OPCA exercent des activités **d'appui et de conseil aux entreprises et aux salariés de la branche**: aide à l'émergence des besoins de compétences, construction de solutions emploi-formation globales, accompagnement et pilotage de leur mise en œuvre.



**Déclinaisons
régionales**

20 OPCA
2 Opcas interpro
(Agefos PME et Opcalia)

2,25 milliards € collectés en 2012

41 000 entreprises (majoritairement 50 à 199 sal)

10,8 millions de salariés

Sources PLF 2014



Les enjeux de la réforme de la formation professionnelle

Quelques définitions

AVANT LA LOI BRANCHE



Définition :

une branche (ou branche d'activité) **regroupe des unités de production hor** qui fabriquent des **produits** ou rendent des **services** et qui ont signé une **convention collective**



*Au contraire, un **secteur** regroupe des entreprises classées selon leur **activité principale**.*
(source Insee)

Près de 1000 branches
à fusionner
(loi décentralisation)

Instance : **Commissions paritaires nationales de l'emploi (CPNE)**

Composition : **Partenaires sociaux** Organisations patronales et syndicats de salariés

Rôle : **Négociation au sein de la branche notamment en matière de formation**



Les enjeux de la réforme de la formation professionnelle

Quelques définitions

AVANT LA LOI



OBSERVATOIRE DE BRANCHE

Définition : L'observatoire prospectif des métiers et des qualifications

(issu de ANI 5/12/2003 et la loi du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie) est un **outil d'analyse et d'aide au pilotage** pour anticiper les besoins relatifs à l'évolution des métiers de la branche.

Missions :

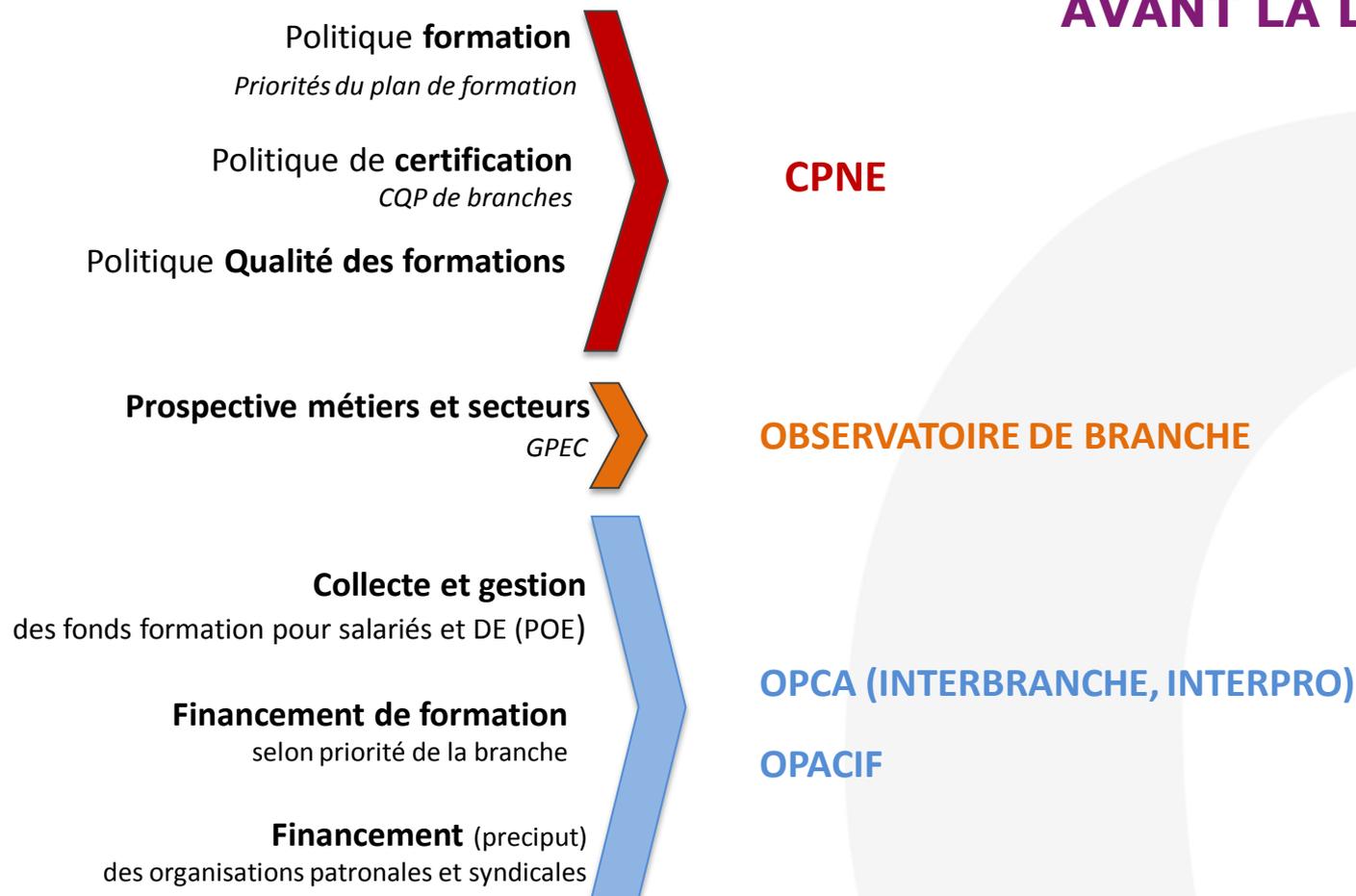
- => recueillir et analyser **les informations sur les entreprises, l'emploi, la formation**, afin de dresser une photographie de la branche
- => identifier les **principaux facteurs** qui vont **impacter les métiers** de la branche professionnelle
- => opérer une **analyse prospective** des évolutions
- => repérer les **métiers dits « sensibles »** sur lesquels porteront en priorité les actions
- => **communiquer auprès des entreprises et des instances représentatives du personnel** les résultats issus d'études produites par l'observatoire.



Les enjeux de la réforme de la formation professionnelle

BRANCHE : Rôle, instances, outils

AVANT LA LOI





Les enjeux de la réforme de la formation professionnelle

CONTRIBUTION DES ENTREPRISES en matière de formation professionnelle

AVANT LA LOI

APRES LA LOI

Les enjeux de la réforme de la formation professionnelle

CONTRIBUTION DES ENTREPRISES A LA FORMATION AVANT LA LOI :

Nature fiscale de l'obligation

Former ou **Payer**

**ACHAT DE FORMATION PAR L'ENTREPRISE
et/ou VERSEMENT A OPCA**

*Actions de
formation*

*Bilan de
compétence*

VAE

VERSEMENT AU TRESOR PUBLIC

+ **Déclaration fiscale annuelle** : dépenses ou versements libératoires à un OPCA (+ de 10 salariés)



APRES LA LOI :

Former pour gagner

en compétitivité pour l'entreprise
en employabilité pour le salarié

**Responsabiliser les entreprises et les personnes
sur la gestion des compétences**

Les enjeux de la réforme de la formation professionnelle

CONTRIBUTION DES ENTREPRISES AVANT LA LOI :

3
catégories

3 taux



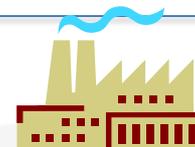
Moins de 10 salariés

0,55 % Masse salariale



10 à 19 salariés

1,05 % Masse salariale



20 salariés et +

1,6 % Masse salariale

Contributions à 1 ou plusieurs OPCA + OPACIF

APRES LA LOI :

2
catégories

2 taux



< 10 salariés

0,55 % masse salariale



+ 10 salariés

1 % masse salariale

CONTRIBUTION UNIQUE à 1 seul OPCA
désigné par la branche ou Interpro

Les enjeux de la réforme de la formation professionnelle

REPARTITION DE LA COLLECTE APRES LA LOI

Collecte OPCA

Gestion directe

Redistribution

Financement formation

Selon dispositions réglementaires



Salariés des entreprises adhérentes

Plan de formation

Compte personnel de formation

Actions de professionnalisation



Demandeurs d'emploi

POE Collective

Compte personnel de formation

Péréquation

excédent budgétaire

OPACIF

FPSP

**FONDS PARITAIRE
POUR LE FINANCEMENT
DU DIALOGUE SOCIAL**

Les enjeux de la réforme de la formation professionnelle

Financement des Formation des salariés

APRES LA LOI :

Réaffectation sur 4 catégories et par postes

Moins de 10 salariés



0,55 % masse salariale

+ de 10 salariés



10 à 49 salariés



50-300 salariés



+300 salariés

1 % masse salariale

0,80 % de la masse salariale
si accord d'entreprise
0,20 % conservé par l'entreprise pour CPF

		Avant la Loi
Plan Formation	0,40 %	0,4
Professionnalisation	0,15 %	0,15
CIF	-	-
FPSPP	-	-
CPF	-	-
Total	0,55 %	0,55

	Avant la Loi
0,20 %	0,90
0,30 %	0,15 (<20 sal) 0,50 (> 20 sal)
0,15 %	0,20 (> 20 sal)
0,15 %	
0,20 %	-
1 %	1,05 (<20 sal) 1,6 (> 20 sal)

	Avant la Loi
0,10 %	0,90
0,30 %	0,50
0,20 %	0,20
0,20 %	
0,20 %	-
1 %	1,6

	Avant la Loi
0 %	0,90
0,40 %	0,50
0,20 %	0,20
0,20 %	
0,20 %	-
1 %	1,6

+ contributions supplémentaires conventionnelles



Répartition de la collecte Entreprises + 300 salariés

AVANT LA LOI :



300 salariés et +

OPCA



0,9 %

PLAN DE FORMATION



0,5 %

ACTIONS DE
PROFESSIONNALISATION



13 % collecte
FPSP

OPACIF



0,2 %

CIF

APRES LA LOI:

OPCA

0,2 %

Cpte Personnel
Formation

0,4 %

ACTIONS DE
PROFESSIONNALISATION

0,2 %

FPSP

0,2 %

CIF

~~PLAN DE FORMATION~~

Financé librement par
l'entreprise

REPARTITION DE LA COLLECTE APRES LA LOI



Collecte OPCA

FONDS PARITAIRE POUR LE FINANCEMENT DU DIALOGUE SOCIAL

0,014 à 0,020 % de la masse salariale
(estimé à 80 millions d'euros)

Financement formation

Selon dispositions réglementaires



Salariés des entreprises adhérentes
Plan de formation
Compte personnel de formation
Actions de professionnalisation



Demandeurs d'emploi
POE Collective
Compte personnel de formation

FPSP


 Moins de 10 salariés
Formation

OPACIF

CIF salariés
CIF CDD
CPF en CIF
demandeurs emploi

+ Qualité des formations en CIF

Accompagnement projet professionnel DE et SALARIES

+ Conseil évolution professionnelle

Péréquation
excédent budgétaire

Tous les contrats
Alternance
 (apprentissage et contrat de pro)



Quelques définitions



FPSP Fonds paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels

Origine :

Succède au Fonds Unique de Péréquation (FUP)

Créé par l'Accord National Interprofessionnel du 7 janvier 2009 sur le développement de la formation tout au long de la vie professionnelle, la professionnalisation et la sécurisation des parcours professionnels et par la loi n° 2009-1437 du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie

Composition : **Partenaires sociaux** : organisations syndicales d'employeurs et de salariés représentatives au niveau national et interprofessionnel.

Missions :

Définies par ANI

- => Contribuer au **financement d'actions de formation professionnelle concourant à la qualification et à la requalification des salariés et demandeurs d'emploi** sur la base d'appels à projets au bénéfice de publics dont les caractéristiques sont déterminées par Convention-cadre conclue entre le Fonds paritaire et l'Etat ;
- => **assurer la péréquation des fonds par des versements complémentaires aux organismes collecteurs paritaires agréés** pour le financement d'actions de professionnalisation et du congé individuel de formation
- => contribuer au financement du **service dématérialisé d'information en matière d'orientation** et de formation professionnelle;
- => assurer **l'animation du réseau des OPCA et OPACIF** du champ interprofessionnel;
- => assurer la conduite **d'études et d'actions de promotion, d'information** ou d'évaluation en lien avec son objet social.



Les enjeux de la réforme de la formation professionnelle

Projet de Loi relatif à la formation professionnelle, à l'emploi et la démocratie sociale

Titre 1

Formation professionnelle et Emploi

Chapitre III

Financement des organisations syndicales et patronales

Art 17

Financement mutualisé des organisations syndicales de salariés et des organisations professionnelles d'employeurs

APRES LA LOI :

Fonds spécial alimenté par

Gestion paritaire

0,014 à 0,020 % de la masse salariale des entreprises

+ Etat

+ Organismes paritaires

d'ici 3 ans

Pour financer :

- participation des partenaires sociaux à la conception des politiques publiques (ANI...)
- formation des syndicalistes

Critères de représentativité :

- **audience** (nombre d'entreprises adhérentes = 8 % de la branche, 3 % suffrages exprimés aux élections professionnelles)
- **Agriculture (FNSEA), Professions libérales (UNALP), Economie sociale (UDES) reconnues**



Les enjeux de la réforme de la formation professionnelle

Impact de la loi sur le rôle des OPCA



Les enjeux de la réforme de la formation professionnelle

Nouveaux enjeux, nouvelles missions pour les acteurs de la branche

Politique formation
Priorités du plan de formation, modalités d'abondement du CPF, Coûts

Politique de certification
CQP de branches, liste formation en CPF)
Politique Qualité des formations

Prospective métiers et secteurs
GPEC, régionalisation des données

Collecte, redistribution et gestion
 des fonds formation pour salariés et DE

Financement de formation
 selon priorité de la branche

Qualité de la formation

Conseil et information aux entreprises adhérentes
Pour l'entretien professionnel, le choix des OF

**Conseil en Evolution professionnelle
 et information des salariés (OPACIF)**

**Contribution précisée au financement
 des organisations patronales et syndicales**

CPNE

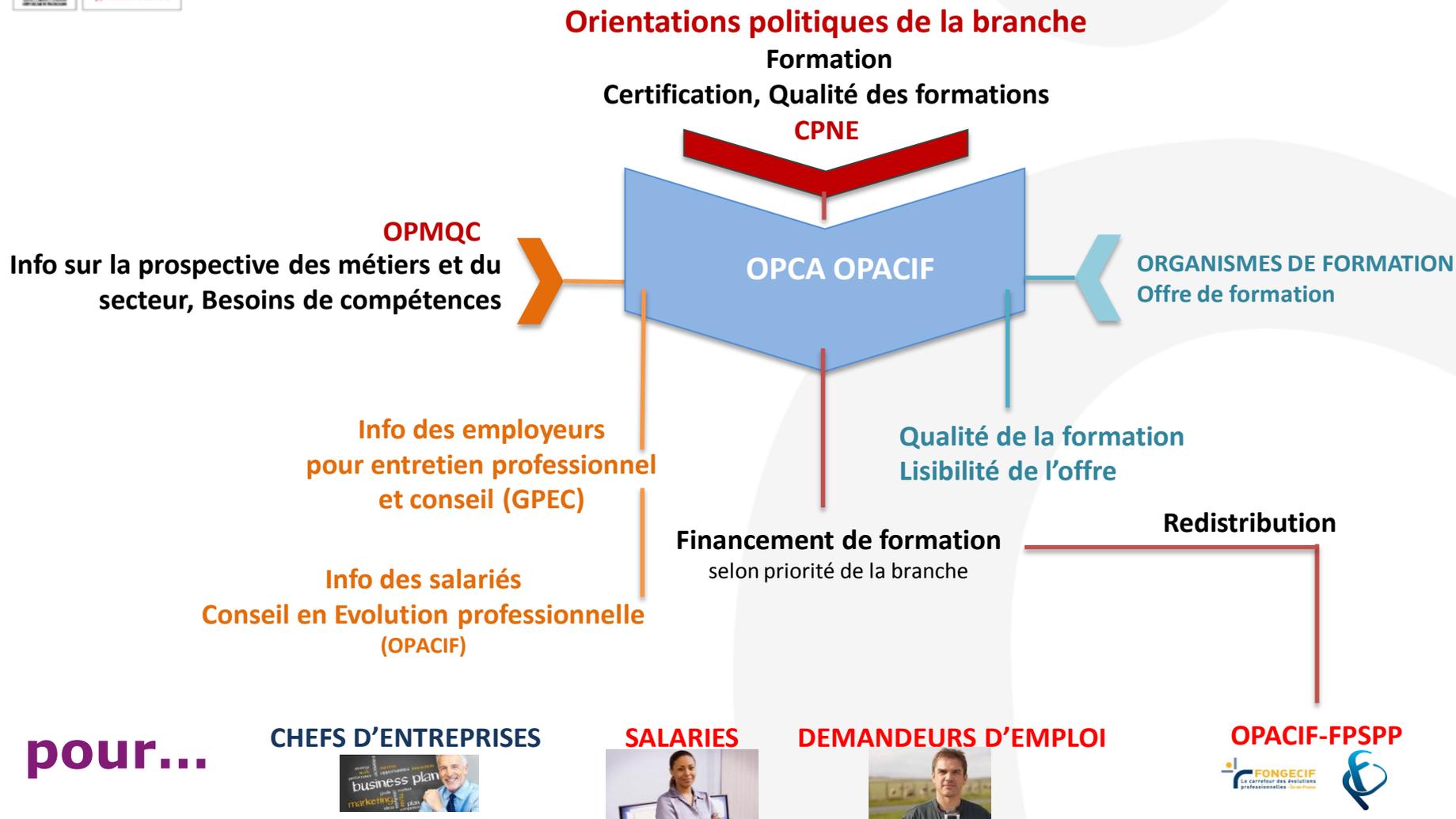
OPMQC

Observatoire Prospectif des métiers et des Qualification
 et des Compétences

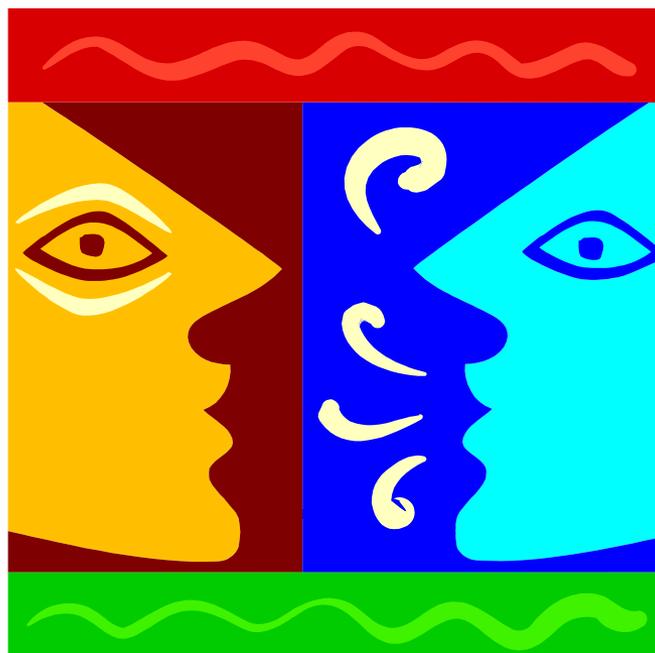
OPCA OPACIF

Les enjeux de la réforme de la formation professionnelle

Une nouvelle offre de services...



Place et rôle des OPCA



Parlons-en !



Les enjeux de la réforme de la formation professionnelle

Thème : Le compte personnel de formation
Intervenant : Catherine Nasser, Directrice



Les enjeux de la réforme de la formation professionnelle

Le Compte personnel de formation

**Nouveau dispositif consacrant
l'accès personnalisé à la formation**



Les enjeux de la réforme de la formation professionnelle

Le Compte personnel de formation

- Inscrit dans la loi de Juin 2013
- Issu de l'ANI – Janvier 2013

Ils sont relatifs à la sécurisation de l'emploi



Les enjeux de la réforme de la formation professionnelle

Modalités de fonctionnement

- Ouverture d'un compte
- Abondement chaque année avec un plafond de 150 heures



Les enjeux de la réforme de la formation professionnelle

Ouverture du compte

- Toute personne âgée de 16 ans et plus, à savoir :
 - Salariés en emploi
 - Demandeur d'emploi
 - Accompagnés dans un projet d'orientation et d'insertion

- Fermeture :
Départ en retraite



Les enjeux de la réforme de la formation professionnelle

Abondement du compte

1 salarié :

- 24h / an → 120 h

- 12h / an → 150 h

→ 7 ans ½ pour atteindre 150 h



Les enjeux de la réforme de la formation professionnelle

Quelques règles particulières...

- Abondement proportionnel au temps de travail
- Pas de pénalité pour absences maladie, maternité, congés parental, familial
- Au titre de la garantie formation 100 h complémentaires

Les enjeux de la réforme de la formation professionnelle

Quelques utilisations du CPF

- Formations sanctionnées par :
 - Une certification inscrite au RNCP
 - Un CQP
 - Les certifications correspondant à des compétences transversales exercées en situation professionnelle inscrites à l'inventaire établi par le CNCP
- Formations inscrites sur les listes
- Formations visant :
 - la qualification des personnes à la recherche d'un emploi et financées par les Régions, PE et l'Agefiph
 - le socle de connaissance et de compétences défini par décret



Les enjeux de la réforme de la formation professionnelle

Comment faire pour utiliser son CPF ?

- Examiner les listes
- Accord de l'employeur
- Le financement de la formation



Les enjeux de la réforme de la formation professionnelle

Les différentes listes consacrant l'éligibilité des formations

- Par la CPNE de la branche
- Par le CPNFPE après consultation du CNEFOP
- Par le CPRFPE après consultation des commission paritaires régionales de branches lorsqu'elles existent et concertation du bureau du CREFOP



Les enjeux de la réforme de la formation professionnelle

Nécessité ou non d'un accord de l'employeur

- Pas besoin d'accord si la formation est Hors Temps de travail
- Accord préalable si la formation se fait sur le Temps de travail (contenu et calendrier)



Les enjeux de la réforme de la formation professionnelle

Le financement de la formation

- Par l'OPCA
- Par le FPSPP, si le salarié mobilise son CPF à l'occasion d'un CIF
- Par l'employeur lui-même si accord d'entreprise
- Le demandeur d'emploi peut mobiliser son CPF pour accéder à une formation



Les enjeux de la réforme de la formation professionnelle

Quelques questions...

- Articulation ? Concurrence avec le DIF ?
- Le financement suffira t'il pour atteindre l'objectif affiché : Former les moins qualifiés.
- Logique de responsabilisation de la personne.
- Place de la VAE... émergence de certifications intermédiaires.

Le compte personnel de formation



Parlons-en !



Les enjeux de la réforme de la formation professionnelle

**Hella Kribi-Romdhane,
Présidente de Défi métiers
Conseillère régionale Ile-de-France**



communication@defi-metiers.fr

www.defi-metiers.fr